

DEMANDE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Décret n°62-921 du 3 août 1962 modifié par le décret n°97-852 du 16 septembre 1997

Art.9 : « Toute personne, **majeure ou émancipée**, peut obtenir, **sur indication des noms et prénoms de ses parents**, des copies intégrales de **son acte** de naissance ou de mariage. **Les ascendants ou descendants** de la personne que l'acte concerne, **son conjoint** et son représentant légal peuvent aussi obtenir les mêmes copies **en fournissant l'indication des noms et prénoms des parents de cette personne...** »

Art.10 : « Toute personne, **majeure ou émancipée**, peut obtenir, **sur indication des noms et prénoms de ses parents**, des extraits de **son acte** de naissance précisant en outre les noms et prénoms, dates et lieu de naissance de ses père et mère. Les ascendants, les descendants ou les héritiers de cette personne, son conjoint et son représentant légal peuvent aussi obtenir les mêmes extraits en fournissant l'indication des noms et prénoms des parents de la personne que l'acte concerne (...) Les extraits d'actes de mariage précisant les noms et prénoms des mères et pères ne pourront être délivrés que dans les mêmes conditions. »

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous êtes :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> La personne concernée par l'acte | <input type="checkbox"/> Son père / sa mère | <input type="checkbox"/> Son père / sa mère |
| <input type="checkbox"/> Son représentant légal | <input type="checkbox"/> Son conjoint | <input type="checkbox"/> Son fils / sa fille |
| | <input type="checkbox"/> Autre lien à préciser..... | |

Vos coordonnées :

NOM..... Prénom(s).....

Code postal, ville.....

Adresse complète.....

N° de tel (facultatif).....

JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO VERSO, (Carte d'identité ou Passeport) ET UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOS NOMS ET ADRESSE POUR LA RÉPONSE.

TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE OU INCORRECTE NE SERA PAS TRAITÉE

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR UN ACTE DE NAISSANCE OU DE DÉCÈS

NOM : (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille)
Prénoms :

Né(e) le ou Décédé(e) le : à :

Nom et Prénoms du père :

Nom (de jeune fille) et prénoms de la mère :

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR UN ACTE DE MARIAGE

Date du mariage : à :

EPOUX : Nom et prénoms

Nom et prénoms **du père**

Nom (de jeune fille) et prénoms **de la mère**

EPOUSE : Nom (de jeune fille) et prénoms

Nom et prénoms du père

Nom (de jeune fille) et prénoms de la mère

NOMBRE D'EXEMPLAIRE(S) DEMANDÉ(S) :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Copie intégrale | <input type="checkbox"/> Extrait avec filiation..... | <input type="checkbox"/> Extrait sans filiation..... |
|--|--|--|

OBJET DE LA DEMANDE :

FAIT A, LE.....

(signature obligatoire)

Vous pouvez également adresser vos demandes en ligne : aller dans le moteur de recherche, et taper « demande d'acte »
Demande à adresser à la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès. Pour les Français nés à l'étranger : Service Central de l'État Civil 44941 NANTES Cedex 9. Joindre également une enveloppe timbrée pour la réponse.